

COMMUNE DE PENTHALAZ



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-21 **Demande de crédit complémentaire** **au budget 2023 pour l'achat d'un** **véhicule lourd en remplacement du** **Reform**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la réglementation en vigueur, la Municipalité soumet à votre approbation l'achat d'un nouveau véhicule lourd affecté aux Services Extérieurs, en remplacement du Reform.

| PREAMBULE

En 2010, la commune faisait l'acquisition d'un véhicule lourd multi-bennes Reform Muli T9 pour la somme de CHF 200'000.- auquel a été adaptée la lame à neige existante (1998). Il fût ensuite également équipé d'une saleuse Morselli pour une valeur de CHF 32'000.-. Ce véhicule montre actuellement des signes de fatigue évidents et chaque année apporte son lot de surprises malgré le fait qu'il soit régulièrement et correctement entretenu.

Pour mémoire, nous avons déboursé pour l'entretien de ce véhicule les sommes suivantes :

- CHF 9'800.- en 2020
- CHF 16'000.- en 2021
- CHF 2'000.- en 2022

Du fait que ce véhicule a été expertisé en 2022, ce dernier sera repris par le vendeur pour un prix de CHF 26'000.--.

La lame à neige a 25 ans, sa construction est robuste mais extrêmement lourde, il est temps de la remplacer par une lame composite permettant également une économie d'énergie. La saleuse a 12 ans, c'est également une construction robuste qui nécessite beaucoup d'énergie, les nouvelles constructions ont une motorisation électrique moins gourmande. Ces deux éléments ne sont pas compris dans la reprise du véhicule et pourront être revendus en sus.

Le véhicule lourd multi-benne est un outil primordial pour les Services extérieurs, effectivement il permet la dépose de benne multi usages sur de multiples chantiers tout terrain, l'utilisation de la grue, le déneigement et le salage des routes.

La vitesse maximum de 40 km/h permet à tout détenteur d'un permis de conduire voiture de l'utiliser avec une charge utile de plus de 5 T.

TECHNOLOGIES OFFERTES POUR DES VEHICULES UTILITAIRES – ACHATS RESPONSABLES

Nous avons demandé plusieurs offres pour différentes motorisations selon concertation avec les autres communes, via l'association des chefs de voirie. Actuellement les véhicules électriques ont un prix encore trop élevé et l'installation de recharge n'est pas prise en compte dans le résumé ci-dessous. Les véhicules diesel sont actuellement les seuls assurant la performance demandée à bas régime et sont munis de filtres à particules autonettoyants, assurant une pleine puissance à bas régime sans augmentation de la pollution.

CHOIX D'UN VEHICULE

Après avoir demandé et examiné plusieurs offres, la Municipalité a porté son choix sur le véhicule Reform Muli T10, moteur diesel à filtres à particules, équipé d'un crochet multi-bennes permettant l'utilisation du matériel existant.

Au prix du véhicule précité, il faut ajouter les équipements complémentaires en remplacement de ceux devenus obsolètes, telles que la lame à neige et la saleuse.

La lame à neige sera une Zaugg type G16 de 2.6 m.

La saleuse sera une Hiltip type HTS 1600A, d'une capacité de 1.6 T, distribution avec vis sans fin.

Ces équipements complémentaires sont vendus et installés par l'entreprise Reform.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, deux véhicules coûtent plus chers que le Reform Multi T10. Le véhicule AEBI VT470, de l'entreprise Moret, coûte CHF 1'500.-- de moins avec un rabais plus élevé mais il est cependant tombé trois fois en panne pendant le temps d'essai. Le modèle Meili Urs diesel coûte CHF 22'707.-- de plus et le modèle Meili Reto électrique est de CHF 145'000.-- plus cher.

Description	REFORM Muli T10	AEBI VT470	MEILI	MEILI Reto.e
Type de moteur	Diesel	Diesel	Diesel	Electrique
Poid total	9,5 T	10 T	8,5 T	6,4 T
Poid base	3,3 T	3,5 T	3,9 T	3,4 T
Boîte à vitesse	Hybrid-shift (8/16 et hydrostatique)	Vario	Vario	sans
Nombre de places	2	2	3	4
Puissance	80 Kw / 109 Cv	100 Kw / 132 Cv	114 Kw / 155 Cv	71 Kw / 95 Cv
Couple max	420 Nm / 1'100 tmin	500 Nm / 1'400 tmin	500 Nm / 1'400 tmin	101 km autonomie en charge max
Norme	Euro 6	Euro 6	Euro 6	électrique
Garantie	2 ans (1'000h)	2 ans	2 ans (600h)	3 ans (600h)
Origine	Autriche	Suisse	Suisse	Suisse
Prix	169 500.00	179 721.00	192 000.00	319 940.00
Mmultilift	34 325.00	38 753.00	intègré	intègré
Saleuse	22 610.00	36 800.00	21 300.00	21 300.00
Lame à neige	16 820.00	18 293.00	17 980.00	17 980.00
Agrégats (adaptations grue, berces, etc)	65 145.00	52 053.00	74 923.00	74 806.00
Rabais	-28 439.00	-44 620.00	-7 496.00	-13 026.00
Reprise ancien	-25 961.00	-28 500.00	-22 000.00	-22 000.00
Prix net TTC	254 000.00	252 500.00	276 707.00	399 000.00

En outre le Reform est plébiscité par les Services Extérieurs, plus simple dans sa conception et moins d'électronique.

FINANCEMENT ET CHARGES ANNUELLES

Selon le tableau ci-dessous le coût total de cet investissement est de CHF 286'000.-.

Description	Montant
Prix du véhicule	169 500.00
Multilift	34 325.00
Saleuse	22 610.00
Lame à neige	16 820.00
Agrégats (adaptations grue, berces, etc)	65 145.00
Rabais	-28 439.00
Divers et imprévus	6 039.00
Investissement total	286 000.00
Reprise du véhicule	-26 000.00
Investissement net	260 000.00

Nous vous proposons de financer cet achat par la trésorerie courante et de le comptabiliser sur le compte 430.311 « Achats de mat, mach. & véhic. ».

En outre, la Municipalité souhaite d'effectuer un prélèvement de CHF 260'000.- sur le fonds de réserve 9.281.431 « Fonds renouvellement véhicules » afin que cet achat n'ait pas un impact sur les comptes 2023.

Concernant les charges annuelles, elles sont similaires (essence, assurance, taxes...) à celles du véhicule remplacé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement de la saleuse et de la lame à neige permettront des économies d'énergie ; de par leur fabrication, ces accessoires ont une motorisation électrique moins gourmande.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2023-21, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 286'000.- sur le poste « routes », compte 430.311 pour l'achat d'un véhicule lourd en remplacement du Reform ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 260'000.-- au maximum (solde après la reprise de l'ancien véhicule), sur le « Fonds renouvellement véhicules », compte 9.281.431 ;
3. D'intégrer au budget 2023 la recette complémentaire de CHF 26'000.- sur le compte 430.436 pour la reprise de l'ancien véhicule ;
4. De financer cet investissement par la trésorerie courante

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté en séance de Municipalité du 1^{er} mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

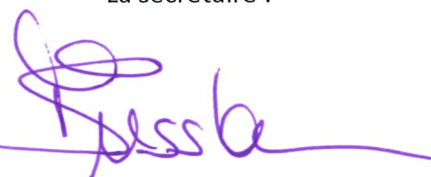
Le syndic :



Didier Chapuis



La secrétaire :



Sylvie Nussbaum

Municipal responsable : M. Daniel Rochat